



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE :

Résidence dans la commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

<u>Commune d'accueil</u> _____

Enfant concerné

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE ___/___/____ SEXE _____

ADRESSE _____

SCOLARISATION	
Ecole actuelle et niveau	Ecole souhaitée et niveau

Renseignements concernant les responsables de l'enfant

PERE (ou Tuteur)

NOM _____ PRENOM _____

TELEPHONE DOMICILE _____ PORTABLE _____

Courriel _____

Profession exercée _____ ☎ professionnel _____

Employeur (indiquer également l'adresse du lieu de travail) _____

Horaires habituels de travail _____

Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____

MERE (ou Tutrice)

NOM _____ PRENOM _____

TELEPHONE DOMICILE _____ PORTABLE _____

Courriel _____

Profession exercée _____ ☎ professionnel _____

Employeur (indiquer également l'adresse du lieu de travail) _____

Horaires habituels de travail _____

Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____


Frères et sœurs

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée	Classe fréquentée

Motifs de la demande

Si le motif de la dérogation est le mode de garde :

Nom de la personne _____ Prénom _____

Adresse _____  _____

Partie réservée à l'administration

Avis de la COMMUNE D'ACCUEIL
Le Maire de _____

est FAVORABLE

à accorder la dérogation demandée sans demande de participation financière de la commune de résidence (sous réserve avis de la commission)

est FAVORABLE

avec demande de participation financière de la commune de résidence (5^{ème} alinéa de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983) de _____ euros

n'est PAS FAVORABLE

à accorder la dérogation demandée

Date et cachet

Le Maire

Monsieur le Maire de VILLIEU-LOYES-MOLLON

est FAVORABLE

à accorder la dérogation demandée sous réserve de la gratuité des frais d'écologie

n'est PAS FAVORABLE

à accorder la dérogation demandée

Date et cachet

Le Maire
Eric BEAUFORT

Si la décision de dérogation est accordée, elle doit faire l'objet d'une demande de renouvellement avant le 30 avril précédent chaque rentrée scolaire



Une nouvelle demande est donc à établir chaque année